

Germaine Berton devant les Assises

**Après l'assassinat de M. Marius Plateau — La déposition de M.
Maurras donne lieu à de violents incidents d'audience**

L'Ouest-Éclair

20 décembre 1923

Table des matières

M. Charles Maurras dépose	3
« Quiconque a frappé par l'épée... »	4
Violents incidents	4
La déposition de M. Léon Daudet	5
La protection de la police	5
« C'est vous que je voulais tuer », dit Germaine Berton à M. Daudet	6

PARIS, 19 décembre. — L'audience est ouverte à 12 heures.

Au banc de la partie civile on remarque la présence de M^{me} Crétin, veuve Plateau, mère de la victime.

On reprend l'audition des témoins.

M. Torlet, commissaire de police du quartier de la Madeleine, informé du meurtre de Marius Plateau, arriva sur les lieux de l'attentat juste à point pour voir Germaine Berton, qui avait tenté de se suicider, revenir à elle. Il confirme que la meurtrière dit à ce moment que n'ayant pu joindre M. Daudet ni M. Maurras elle s'était « rabattue sur M. Plateau ».

Sur la question d'un juré, le commissaire de police déclare que Germaine Berton lui a dit que le revolver lui avait été donné par un ami, mais sans indiquer à quelle date.

On entend ensuite le D^r Paul.

Selon le médecin légiste, c'est la balle qui traversa le poumon gauche et le cœur et celle qui traversa l'estomac qui tuèrent Marius Plateau.

M^e TORRÈS. — Est-ce que la blessure que se fit Germaine Berton n'aurait pas pu être mortelle si l'artère n'avait pas été suturée tout de suite ?

R. — C'était une blessure grave, mais on ne peut affirmer qu'elle eût été mortelle sans intervention chirurgicale ; la balle n'a pas été extraite.

Faisant allusion à la mort du chansonnier Lauff, M^e Torrès demande si « des coups de canne sur la tête d'un trépané peuvent déterminer une congestion ».

R. — J'ai fait l'autopsie de M. Lauff, mais je suis tenu ici par le secret professionnel dont je dois être délié par la justice...

Et, comme l'avocat insiste, le docteur Paul ajoute : « Tout ce que je puis dire, c'est que les coups de canne sur la tête ne sont pas à recommander pour un trépané ! (Rires.)

LE PRÉSIDENT. — Pour personne !

On entend ensuite divers témoins sur des points de détail : M. Juiraud, garçon de bureau de l'« Action Française », à qui Germaine Berton a remis deux lettres destinées à M. Allard ; M. Ergall, administrateur du journal, qui a reçu le 20 janvier le coup de téléphone de Germaine Berton demandant l'adresse de M. Léon Daudet ; M. Berger, trésorier de la Ligue d'Action Française, accouru du bureau voisin au premier coup de feu pour se porter au secours de M. Plateau, mais trop tard.

M. Lucien Dulech, rédacteur à l'« Action Française », et M. Willy Parent, employé au journal, affirment avoir entendu Germaine Berton dire : « Mon revolver m'a été remis ce matin par un ami ». L'accusée nie avoir dit « ce matin ». Le commissaire de police présent n'a pas entendu ces mots.

Le colonel Bernard de Vesins, entendu ensuite, n'apprend rien qui ne soit déjà connu, sauf qu'à Saint-Germain-l'Auxerrois, Germaine Berton devait être accompagnée d'une autre femme.

M. Charles Maurras dépose

M. Charles Maurras s'avance vers la barre. Comme il est atteint de surdité, il est accompagné d'un jeune homme qui lui traduit à mesure les questions du président.

M. MAURRAS. — L'assassin n'a pas eu de patience. Il aurait pu voir que je m'en allais seul par les quais du Louvre. Et alors il aurait pu me « canarder » à son aise.

Puis M. Charles Maurras raconte qu'il se rendit avec ses amis dont M. Léon Daudet, chez M. Colrat, ministre de la Justice : « Je n'entendais pas ce que l'on disait, déclare-t-il, mais à un moment donné, le ministre se tourna vers moi et me dit à haute voix : « Nous n'avons pas de police. » (*Sensation.*)

Le témoin déclare qu'à l'*Action Française* on n'est pas l'ennemi du prolétariat, mais qu'au contraire on veut l'associer, selon la volonté des rois de France, à la marche des affaires.

M^e Torrès demande au témoin ce qu'il pense de M. Léon Daudet qui envoya Germaine Berton auprès de son beau-frère M. Allard, se doutant que Germaine Berton voulait attenter à ses jours ?

R. — Cette question est indigne, Monsieur l'Avocat, elle constitue une lâcheté, à cette heure surtout. Vous devriez rougir de l'avoir posée.

Une partie de l'assistance applaudit.

— Ce n'est pas le procès, remarque M. le président Pressard.

M^e TORRÈS. — J'ai encore une question à poser. Je demande à M. Maurras ce qu'il pense de ce texte où il demande de s'armer contre M. Briand.

M. MAURRAS. — Je fais toutes réserves sur ces textes dactylographiés.

M^e TORRÈS. — Alors, je vais lire des extraits de vos articles et de votre brochure « Le Coup de force ».

Et M^e Torrès donne lecture de textes parlant de châtier M. Briand, d'infliger des châtiments aux ennemis de l'*Action française*, etc...

« Quiconque a frappé par l'épée... »

M. Charles Maurras, les deux bras croisés, crie : « Mais laissez-moi parler, monsieur l'avocat ! laissez-moi parler ! »

Il parle enfin. Il explique ce qu'il a écrit sur M. Briand ; il le commente ; tout d'un coup, l'avocat général, M. Sens Olive, se lève et dit :

« Je ne puis pas permettre au témoin de continuer sur ce ton ! »

M^e TORRÈS. — Ah ! enfin, vous reconnaissez, monsieur l'Avocat général, que M. Maurras a fait aujourd'hui et d'autres fois l'apologie de la violence ! M. Charles Maurras n'a-t-il pas ouvert dans ses colonnes une souscription pour celui qui tira sur Dreyfus, pour M. Grégory ?... (et s'adressant au témoin) N'avez-vous pas organisé une commémoration annuelle de l'acte de Grégory ? du coup de revolver de Grégory au Panthéon ? (Montrant l'accusée) Que direz-vous, monsieur, quand celle-ci vous répondra qu'elle a voulu affirmer la conscience révolutionnaire. (*Rumeurs.*)

« Quiconque a frappé par l'épée finira par l'épée ! Reconnaissez donc, monsieur Maurras, que vos menaces et vos actes devaient amener des menaces et des actes similaires. (*Rumeurs.*)

« Si vous faites l'apologie de Grégory, vous êtes obligé de faire l'apologie de l'acte de Germaine Berton ! » (*Sensation.*)

Violents incidents

Ce n'est plus une audience, c'est l'agitation passionnée d'une réunion publique... M. Charles Maurras et M^e Henry Torrès, face à face, s'interpellent. Le public prend parti, applaudit, manifeste.

Le Président, complètement débordé, frappe sur la table, demande le silence, adjure M^e Torrès de ne pas parler ainsi.

Mais voici que l'on évoque le procès Caillaux. M^e Campinchi et M^e Torrès rappellent les grandes phases de ce procès.

« Je vois que nous allons recommencer ici tous les grands procès depuis vingt ans ! » observe M^e Campinchi. (*Rires.*)

M^e TORRÈS. — Mais oui, nous y viendrons, mon cher ami. Et je lirai ici les articles que vous écriviez sur ce procès. (*Rumeurs.*)

Et M^e Torrès continue la lecture des textes de l'*Action française* qui constituent des appels à la violence, ou sont l'apologie du coup de force. Les rumeurs redoublent. Les gardes interviennent pour apaiser cette agitation ; le Président frappe avec son coupe-papier sur la table, mais ne fait qu'ajouter au bruit des interpellations qui se croisent. Jamais, de mémoire d'avocat, l'on ne vit audience aussi tumultueuse.

Un silence s'étant fait, M. Maurras, sommé de s'expliquer sur des textes relatifs à M. Léon Bourgeois, rappelle ce que fut le pacifiste d'avant-guerre.

M^e TORRÈS. — Mais que vouliez-vous dire, monsieur Maurras, lorsque vous parliez de « susciter des Orsini » ? Eh bien ! il est levé votre grain ! Il s'appelle Villain ? Vous ne pouvez dire qu'il n'y a pas eu de mort ? Villain est sorti d'ici acquitté ; l'*Action française*, elle, est sortie d'ici flétrie.

Nouvelles rumeurs. De nouveau l'audience se transforme en meeting. M. Charles Maurras se fâche. Il explique aux jurés, puis à la Cour : « C'est un droit naturel ! » dit-il...

M^e TORRÈS. — Un droit naturel. Je ne vous le fais pas dire.

Un juré demande énergiquement, après ce long débat, si M. Charles Maurras n'a rien à dire sur l'acte lui-même de Germaine Berton. M. Maurras n'a rien à ajouter.

Et l'on appelle M. Allard, beau-frère de M. Léon Daudet, qui vient dire comment il reçut Germaine Berton. « Je recevais toutes les personnes que M. Léon Daudet ne connaissait pas, toutes les personnes, vous entendez bien... Ce n'est donc pas par hasard que j'ai entendu Germaine Berton ». Quant au drame lui-même, M. Allard n'y était pas.

La déposition de M. Léon Daudet

L'audience est suspendue au milieu d'une vive agitation. A la reprise, on entend M. Léon Daudet. Il raconte que le 15 décembre il avait défendu à la Chambre le principe de l'occupation de la Ruhr : « A la fin de la séance, dit-il, M. André Lefèvre m'a prévenu que des troubles graves devaient être déchaînés en France à propos de l'occupation de la Ruhr et que le début de ces troubles serait marqué par des attentats contre M. Poincaré, contre lui-même M. Lefèvre, et contre moi ». Or, le 20 janvier au matin, Germaine Berton se présenta chez lui.

M. Léon Daudet explique pourquoi il ne reçut pas la visiteuse et pourquoi il la renvoya à MM. Allard et Plateau.

Germaine Berton a-t-elle eu des complices, a-t-elle obéi à des suggestions ? M. Léon Daudet l'affirme. Et il développe la série des faits qui le déterminèrent à cette conclusion.

La protection de la police

La déposition terminée, M^e Torrès pose au témoin la question suivante : « Est-il exact que vous avez fait prévenir la police de votre quartier de la visite suspecte de Germaine Berton, dans le même temps que vous chargiez M. Allard de recevoir Germaine Berton ? »

R. — J'ai fait connaître au commissaire de police l'avertissement de M. André Lefèvre.

M^e TORRÈS. — C'est M. Maunoury qui a fait connaître votre démarche au commissariat et non vous-même ?

R. — La police est faite pour assurer la sécurité des citoyens ; je n'avais pas à annoncer ma démarche et je n'avais à approuver ni à désapprouver la parole de M. Maunoury lorsqu'il fit part à la tribune de la Chambre de l'avertissement donné à la police... Je n'ai attaché au fait aucune importance.

L'avocat lit une lettre de laquelle il résulte que M. Daudet a signalé à la police une demande d'audience que lui avait adressée un individu qui, sans être un sujet recommandable, a dit la police, n'est pas un homme dangereux.

R. — Je paye mes impôts comme tous les citoyens français ; j'ai le droit à la protection de la police comme tout le monde.

M^e Torrès déclare que M. Daudet a écrit contre M. Briand des articles pouvant provoquer à l'assassinat de l'ancien président du Conseil.

R. — Je n'ai jamais eu ni aucun de mes collaborateurs la pensée de provoquer un attentat contre M. Briand. Il est exact au contraire que dans l'*Action Française* comme à la Chambre, j'ai réclamé la mise en jugement de M. Briand. J'ai dit à M. Briand lui-même, face à face, que je poursuivrais sa mise en jugement.

A toute une série de questions de la défense relatives aux incidents de Toulouse, M. Daudet répond : « Plateau a été tué par une anarchiste : je demande qu'on cite les assassinats de l'*Action Française* ».

On en vient à parler d'un article de M. Daudet demandant s'il ne se trouverait pas en Russie une Charlotte Corday pour tuer Lénine.

— N'est-ce pas une excitation au meurtre ? demande M^e Torrès.

R. — Puisque vous parlez de Marat, je vous répondrai : Charlotte Corday a tué un criminel, Germaine Berton a assassiné un héros de la guerre.

« C'est vous que je voulais tuer », dit Germaine Berton à M. Daudet

Après quelques répliques acerbes échangées entre M^e Henry Torrès et le témoin, M. Léon Daudet allait se retirer lorsque Germaine Berton se lève, et s'adressant à M. Léon Daudet :

Germaine BERTON. — Vous venez de dire qu'il y a quelque temps M. André Lefèvre vous avait prévenu qu'un attentat politique devait être dirigé, le jour de l'entrée des troupes françaises dans la Ruhr, contre trois personnes, mais vous n'avez pas dit, monsieur, que M. Lefèvre avait ajouté que cet attentat était organisé par des étrangers. Vous n'avez pas dit que cette organisation étrangère avait à sa base des Allemands. Ce n'est pas votre campagne de la Ruhr qui m'a fait agir. Ce n'est pas non plus contre Plateau que je voulais diriger mon arme, c'était contre vous, parce que je vous tiens pour responsable de l'assassinat de Jean Jaurès.

— Vous ne pouvez pas vous représenter ce qu'était pour nous Jean Jaurès. Lorsque j'étais petite fille, mon père me menait entendre Jaurès. C'était pour nous comme si nous allions à la messe de la grande religion socialiste. Jaurès, pour nous, c'était toute la France généreuse. C'est vous, c'est vous qui avez armé le bras de Raoul Villain.

« Hier on m'a demandé si j'avais le regret de l'acte commis sur Plateau et si je ne regrettais pas de ne pas vous avoir rencontré. Aujourd'hui, en votre présence, je vais répondre à ces deux questions en une seule fois : je regrette douloureusement aujourd'hui d'avoir tué Marius Plateau à votre place (*longue sensation*) ».

Le président Pressard demande à M. Daudet s'il a quelque chose à dire. M. Daudet se tourne alors vers la Cour et répond : « Rien du tout ». Sur ces mots, M. Daudet se retire de la barre.

Après M. Daudet, on entend M. Maxime Réal del Sarte, qui fait l'éloge de M. Marius Plateau et l'audience est levée à 17 h. 55.



*Bibliothèque
anarchiste*

L'Ouest-Éclair
Germaine Berton devant les Assises
Après l'assassinat de M. Marius Plateau — La déposition de M. Maurras donne lieu à de
violents incidents d'audience
20 décembre 1923

extrait le 3 octobre 2026 de *L'Ouest-Éclair* du 20 décembre 1923

bibliotheque-anarchiste.com